



Centre Communal
d'Action Sociale de
FAVERGES-SEYTHENEX

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 074-200054138-20250415-05_25-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FAVERGES-SEYTHENEX

Séance du 15 avril 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué le 1^{er} avril 2025 s'est réuni le 15 avril 2025 à 18 heures 30 en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE, Vice-Présidente.

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9

Absent excusé avec procuration : 3

Absents ou excusés : 5

Votants : 12

Etaient présents :

Mesdames Agnès BALLIEU, Brigitte BOISSON, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Irène GURRAL, Christiane OLLIER-SAUZEA, Ilda ROVELLI.

Messieurs Jean-Jacques AQUILINA, Dominique GOUSSARD, François HUSAK.

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

Monsieur Jacques DALEX a donné pouvoir à Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE.

Monsieur Yves CREPEL a donné pouvoir à Madame Irène GURRAL.

Monsieur Abdelkrim RAJI a donné pouvoir à Madame Christiane OLLIER-SAUZEA.

Etaient absents excusés :

Madame Anne Marie BERNARD.

Monsieur Pierre HUNZIKER.

Etaient absents :

Mesdames Thérèse CARRETTE, Jeannie TREMBLAY-GUETTET.

Monsieur Jean-Paul POISEAU.

Madame Christiane OLLIER-SAUZEA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET

N° 05.25

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE, Vice-Présidente fait le rapport suivant :

Il est rappelé que ce document budgétaire a été précédé d'un débat d'orientations budgétaires 2025 lors de la séance du Conseil d'Administration du 26 mars 2025.

Le budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Social (CCAS) est voté par chapitre et se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

La section fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 115 350,00 € inscrits par chapitre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	Budget 2024 (BP+DM)	Réalisé 2024	BP 2025		Budget 2024 (BP+DM)	Réalisé 2024	BP 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 950,00 €	70 540,21 €	73 230,00 €	013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
012 - Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 - Produits des services et du domaine	0,00 €	0,00 €	0,00 €
014 - Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 - Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	19 000,00 €	13 432,77 €	39 000,00 €	731 - Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 - Charges financières	70,00 €	144,39 €	120,00 €	74 - Dotations et participations	61 190,00 €	42 833,00 €	81 357,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	21 799,35 €	22 179,01 €	29 610,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	4 000,00 €	4 464,53 €	0,00 €
				78 - Reprises amortissements, dépréciations			
Total dépenses réelles de fonctionnement	104 020,00 €	84 117,37 €	113 350,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement	86 989,35 €	69 476,54 €	110 967,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	500,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 880,00 €	0,00 €	1 500,00 €				
Total dépenses d'ordre	5 880,00 €	0,00 €	2 000,00 €	Total recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002 - Déficit reporté de fonctionnement	- €	- €	- €	002 - Excédent reporté de fonctionnement	22 910,65 €	22 910,65 €	4 383,00 €
TOTAL	109 900,00 €	84 117,37 €	115 350,00 €	TOTAL	109 900,00 €	92 387,19 €	115 350,00 €

Section d'investissement :

La section investissement s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses et restes à réaliser reportés au budget 2025 à hauteur de 5 886,82 € inscrits par chapitres comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
	Budget 2024 (BP+DM)	Réalisé 2024	RAR pour 2025	BP 2025		Budget 2024 (BP+DM)	Réalisé 2024	RAR pour 2025	BP 2025
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 - Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204 - Subvention d'équipement versée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 622,47 €	0,00 €	529,00 €	2 000,00 €	024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunt et autres dettes assimilées	3 367,00 €	3 357,82 €	0,00 €	0,00 €	10 - Dotations et fonds	109,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1068 - Excédents de fonct capitalisés	2 555,53 €	2 555,53 €	0,00 €	3 886,82 €
45 - Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 - Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	5 989,47 €	3 357,82 €	529,00 €	2 000,00 €	Total recettes réelles d'investissement	2 665,00 €	2 555,53 €	0,00 €	3 886,82 €
					021 - Virement de la section de fonctionnement	5 880,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Total recettes d'ordre	5 880,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
001 - Déficit d'investissement	2 555,53 €	2 555,53 €	0,00 €	3 357,82 €	001 - Excédent d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	8 545,00 €	5 913,35 €	529,00 €	5 357,82 €	TOTAL	8 545,00 €	2 555,53 €	0,00 €	5 886,82 €

Ceci exposé, et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :



adopte le budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2025 joint en annexe, les crédits étant votés par chapitre comme répartis ci-dessus et s'équilibrant à :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à la somme de	115 350,00 €
Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses à la somme de	5 886,82 €



autorise le Président, ou toute personne dûment autorisée, à mettre en œuvre la présente délibération.

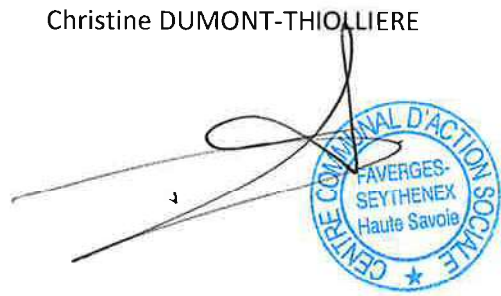
La secrétaire de séance,

Christiane OLLIER-SAUZEA



La Vice-Présidente

Christine DUMONT-THIOLLIERE



Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : 22 AVR. 2025

Et publication ou notification

Du : 22 AVR. 2025

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.